

**RÈGLEMENT**

À sa séance du 7 mai 2013, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- Règlement CA-24-194 intitulé Règlement sur l'occupation du domaine public par la SITQ immobilier.

**ORDONNANCES**

Il a édicté, à cette même séance, les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 350, P-1, o. 315 et CA-24-085, o. 14 relatives à l'événement « Festival international Montréal en Arts »;
- B-3, o. 351 et P-1, o. 316 relatives la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 3<sup>e</sup> partie, B);
- B-3, o. 352 autorisant la diffusion sonore à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour l'année 2013;
- B-3, o. 353 relative à la programmation d'événements sur le domaine public (saison 2013, 4<sup>e</sup> partie, A);
- B-3, o. 354 concernant la tenue d'événement au parc Jean-Drapeau pour l'année 2013;
- B-3, o. 355 et CA-24-085, o. 15 relatives à l'événement « Peel Paddock »;
- B-3, o. 356, 01-282, o. 116 et P-12-2, o. 33 relatives à l'animation de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine du partenariat du Quartier des spectacles sur le domaine public;
- B-3, o. 357, P-1, o. 324, 01-282, 117 et P-12-2, o. 34 relatives la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 2<sup>e</sup> partie, C);
- CA-24-006, o. 42 relative à la programmation des activités de musiciens et d'amuseurs publics sur la place Jacques-Cartier;
- P-1, o. 314 relative à l'événement « Projet pilote de cuisine de rue sur le domaine public »;
- P-1, o. 317 et C-4.1, o. 107 relative à la piétonnisation de l'avenue du Musée entre la rue Sherbrooke et la place Ontario;
- P-1, o. 318, C-4.1, o. 108 et CA-24-085, o. 16 relative à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau;
- P-1, o. 319 et C-4.1, o. 109 relative à la piétonnisation de la rue Saint-Paul Est entre la rue du marché Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent;
- P-1, o. 320, P-12.2, o. 32 et C-4.1, o. 110 relative à la piétonnisation de la place D'Youville Est, entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville Est;
- P-1, o. 321 et C-4.1, o. 111 relative à la piétonnisation de la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy;
- P-1, o. 322 et C-4.1, o. 112 relative à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;
- P-1, o. 323 et C-4.1, o. 113 relative à la piétonnisation de la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen;
- 5984, o. 82 exemptant le propriétaire du bâtiment situé sur le lot 1 180 691 (151-157, rue De La Gauchetière Est), de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2) et les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

*Ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.*

Montréal, le 11 mai 2013

M<sup>r</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*